

L'ajournement

En juillet dernier, le ministre a dit que le Canada était sur le point de signer un accord diplomatique avec les États-Unis et que ce serait le premier pas vers la conclusion d'un traité en vue de réduire les précipitations acides et les autres formes de pollution internationale. Il a déclaré: «Nous sommes sur le point de conclure cet accord initial et j'y tiens beaucoup... Ce traité doit être signé immédiatement.» Néanmoins, peu après, il commençait à dire que nous ne devions pas espérer un accord avant les élections présidentielles de 1980, aux États-Unis, que c'était une date réaliste et qu'il serait déraisonnable d'espérer davantage. Quand je lui ai demandé d'où il tenait que l'accord serait signé après les élections présidentielles, il nous a déclaré à la séance du comité du 8 novembre que c'était une hypothèse fondée sur aucune consultation avec Washington. Pourquoi alors devrions-nous accepter que les accords soient signés en 1981 à partir de telles hypothèses?

Pourquoi ne pas attendre? Premièrement, parce que l'effet destructif et cumulatif sur l'environnement augmente lentement, mais inexorablement, tous les jours, toutes les semaines, tous les mois qui passent. Que faut-il de plus pour faire bouger le gouvernement d'en face?

Deuxièmement, parce qu'il se peut bien que nous nous fassions une idée fautive des priorités du président Carter. Pourquoi concluons-nous qu'il ne peut signer un traité au cours d'une année d'élections, vu ses antécédents sur les questions ayant trait à l'environnement?

Troisièmement, parce qu'apparemment les États-Unis ont des normes de contrôle des émissions plus sévères que le Canada. A la lumière de cela, il me semble que nous ayons beaucoup de rattrapage à faire au Canada avant de pouvoir commencer à agir avec les États-Unis «sur un pied d'égalité», comme l'a dit le ministre.

Ajoutez à l'hésitation et aux contradictions du ministre la réticence des provinces à affronter l'industrie. Dans le cas d'Inco, la plus importante source de pluies acides d'en Amérique du Nord, le gouvernement de l'Ontario lui avait ordonné il y a un certain nombre d'années de réduire ses émissions d'anhydride sulfureux à 750 tonnes par jour au 31 décembre 1978. Pourtant, nous apprenons qu'on a permis à Inco d'émettre 3,600 tonnes par jour jusqu'au 30 juin 1982. On a rapporté que M. Parrott avait dit la semaine dernière que les pluies acides pouvaient être empêchées, mais à un coût prohibitif et qu'on ne savait que faire des substances qu'on retirerait de l'atmosphère. Cela veut dire dans l'esprit du gouvernement provincial de l'Ontario que la seule isolation à l'heure actuelle semble être de laisser les pluies causer des torts irréparables à notre environnement. Quelle honte, monsieur l'Orateur! Si vous croyez que cela est mauvais, écoutez ceci.

Le ministre fédéral de l'Environnement aurait dit que de pousser l'industrie canadienne à adopter des normes égales ou supérieures à celles des États-Unis nuirait, imaginez, à notre position concurrentielle. Il a dit «On ne peut dire à l'industrie canadienne qu'elle doit respecter certaines normes» simplement pour montrer que le Canada est bien résolu à combattre les pluies acides, pourquoi pas? Manquons-nous de fermeté? Comment pouvons-nous arrêter la menace la plus grave pour notre environnement, qui est en grande partie causée par l'industrie, sans toucher à certains intérêts, que se soient ceux d'une industrie, des consommateurs ou de la société en général. Est-ce une attitude réaliste?

Par contre, le ministre aurait encore dit que «Bien qu'on puisse s'attendre à une forte résistance de la part de ceux qui devront payer les pots cassés au Canada, je signalerais que, dans des pays comme les États-Unis et le Japon, jusqu'à 20 p. 100 des coûts d'investissement dans de nouvelles installations visent actuellement à contrôler la pollution». C'était dans une interview diffusée par CJOH le 25 septembre. Elle prouve qu'un pays comme le Japon, peut rester concurrentiel tout en respectant son environnement.

● (2220)

En somme, nous de l'opposition, demandons au gouvernement de cesser de lanterner et de s'occuper en priorité de cette question. Plus précisément, nous lui demandons ceci: premièrement, presser Washington de signer au début de 1980 une entente internationale dans l'intérêt des deux pays, et deuxièmement, inciter les provinces à agir sans délai dans leur sphère de compétence, et si elles regimbent, comme c'est le cas pour l'Ontario, invoquer les pouvoirs accordés au gouvernement fédéral aux termes de la constitution, pour procéder unilatéralement.

Un très grave danger menace l'environnement. Par conséquent, nous aussi, à long terme, sommes menacés. Nous ne voulons pas être plongés dans une situation d'urgence à cause de chicanes fédérales-provinciales. L'air, pas plus que l'eau, ne connaît de limites provinciales. Nous ne pouvons permettre que notre environnement soit assujéti à des contraintes de politiques ou de formalités. Ce qui est en cause aujourd'hui, c'est la salubrité de l'environnement et demain, peut-être la santé, voire même la survie de l'espèce humaine.

M. Joe Reid (secrétaire parlementaire du ministre des Postes et ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, le ministre a indiqué dans sa réponse au député, et il l'a réitéré au comité permanent à l'occasion de l'étude des crédits en cause, qu'il souhaitait vivement—il l'a d'ailleurs affirmé avec insistance à la Chambre—que le Canada et les États-Unis signent une entente en vue de régler ce problème très grave.

C'est le ministre qui estime qu'une telle entente ne peut intervenir avant 1980, ou encore après les élections américaines. Pour en arriver à cette conclusion, le ministre a tenu compte de la portée des entretiens qu'il a eus le 8 août avec son homologue à Washington, et de l'avis de ses propres fonctionnaires, en consultation avec ceux du ministère des Affaires extérieures. Puis-je rappeler en outre que le problème qui se pose aujourd'hui et qui a été décrit comme une question très sérieuse, n'existe pas seulement depuis le 22 mai dernier. Même si le problème est très grave, compte tenu de la priorité que lui accorde son ministère, le ministre considère qu'il doit rester réaliste.

Le ministre n'est donc pas en mesure de donner les garanties que demande le député de Davenport (M. Caccia) et il ne veut pas donner de faux espoirs au public. Selon lui, le problème ne date pas d'hier, comme je l'ai dit plus tôt, et il ne peut pas être résolu du jour au lendemain. Il faudra du temps pour déterminer les sources de pollution, les techniques pour l'enrayer dans chaque cas et les dispositions de la loi qui devront être appliquées tant au Canada qu'aux États-Unis, et ensuite pour négocier une entente internationale que les deux gouvernements pourront accepter. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain.